



Conflit Laura BP coiffure

Par **pilout**, le **15/01/2016** à **21:36**

Bonjour ma fille est en BP coiffure 1ère année sa patronne la rabaisse moralement style tu es tete en l'air mon fils de 8 ans est plus intelligent que toi etc..elle a eu son CAP avec succès et maintenant elle lui dis tu ne sait pas coiffer ne lui donne pas ses heures de pose a midi elle mange sur le pouce elle ne se prend pas le temps pour la former lui fais faire plus le ménage lui reproche de l'avoir planter le 31.12.2015 parce que ma fille est a partie a 15h00 au lieu de 14hhoo avec l'accord de sa patronne ,peut elle traiter ma fille de la sorte puis je intervenir en tant que papa et ai je droit de rompre le contrat actuellement en place en lui cherchant un autre salon....J'oubliais l'ancienne apprentie quelle avait est partie en dépression juste pour vous mettre dans l'ambiance.Merci de me repondre rapidement afin de pouvoir intervenir au plus vite.

Cordialement
Porcher jpaul

Par **P.M.**, le **15/01/2016** à **22:00**

Bonjour,
Il faudrait savoir si votre fille est encore mineure...

Par **pilout**, le **16/01/2016** à **08:46**

bonjour, ma fille n'est plus mineur elle est née le 23.08.1997 en attente de votre réponse
cordialement

Par **P.M.**, le **16/01/2016** à **09:36**

Bonjour,
Donc juridiquement, ce n'est pas vous qui pouvez intervenir...
Avant de rompre un contrat d'apprentissage, il faudrait que la salariée prenne des précaution et fasse valoir les fautes de l'employeur éventuellement devant le Conseil de Prud'Hommes...
Son centre d'apprentissage pourrait éventuellement l'aider même s'ils sont souvent très timides pour ce genre de conflit...